

Séminaire 1955-1975 : sources et méthodes

If you remember anything from the sixties, you weren't really there

COMPTE-RENDU

Séance 2 – mardi 9 novembre : séance consacrée aux archives.

-**Fabrice Flahutez** (Professeur, Paris Ouest Nanterre), spécialiste du Lettrisme, [[site personnel](#)]

Le [lettrisme](#) est un pan de notre histoire ayant une certaine responsabilité dans l'héritage des formes et des processus artistiques contemporains. Il se poursuit encore aujourd'hui et laisse un nombre immense d'œuvres dans tous les domaines des arts visuels.

L'objet de mon intervention se propose d'aborder les premières années du [lettrisme](#) (1946-1953) jusqu'à la scission avec l'Internationale Lettriste. Je tente de décrypter les modalités de mise en place d'une avant-garde après 1945 et en extraire ses modes de fonctionnement. Pourtant, la relative connaissance qu'on en a permet à peine d'en préciser les contours historiques et bien souvent on ne le dissocie nullement de l'Internationale Lettriste où des pratiques de poésies concrètes. L'histoire de l'art après 1945 s'est écrite sans ce mouvement, oubliant l'apport qu'il avait eu dans la reconstruction des identités artistiques de la France d'après guerre. La tendance générale en faisait soit le portrait apocalyptique, soit le plaçait dans la continuité d'un courant ([surréalisme](#)) ou dans l'origine d'un autre (les [situationnistes](#)). Cette absence dans l'histoire de l'art a inévitablement laissé la place à d'autres courants, plus ouverts à une critique comparatiste et contextuelle.

Ainsi, ma communication et l'ouvrage qui va en découler aux presses du réel se proposera de relever le défi d'une relecture des enjeux historiques et deviendra, je l'espère, une évidence pour les recherches menées sur la seconde partie du XXe siècle, tant pour nuancer toute une littérature, que pour apporter de nouvelles pièces au dossier de la modernité.

Par ailleurs, j'ai aussi tenter d'expliquer la nécessité pour le chercheur d'utiliser les sources premières (archives, correspondances, manuscrits, tapuscrits etc.) pour affiner et préciser son sujet. Travailler à partir des sources premières c'est aussi le plus sur moyen de faire une lecture "critique" et constructives de l'héritage de nos disciplines afin d'en renouveler les discours, mais aussi les méthodes.

-**Laurence Le Bras** (Conservatrice, BnF, Département des Manuscrits), en charge du [Fonds Guy Debord](#)

Le fonds Guy Debord est entré dans les collections du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France suite à son classement en trésor national. Le classement d'un bien culturel entraîne une interdiction de sortie du territoire, et contraint l'Etat à son acquisition. Si, passé un délai de trente mois, cette acquisition n'a pu aboutir, le classement est alors annulé, et le bien peut quitter le territoire français.

Dans le cas du fonds Debord, ce classement est intervenu suite à une demande de certificat de libre circulation liée à l'achat des archives par la Beinecke Library. Le

départ vers l'étranger d'œuvres d'arts, de livres ou de manuscrits, fait en effet l'objet, en France, d'une réglementation qui oblige les vendeurs à demander ce certificat. Sans lui, les biens ne peuvent pas légalement quitter le territoire.

Une commission de classement des trésors nationaux est chargée d'examiner les dossiers qui lui sont présentés. Ses membres votent à la majorité. Sa décision est ensuite soumise au ministre de la Culture.

Lorsque les manuscrits de Guy Debord ont été classés trésor national, on a pu souvent entendre parler de « récupération ». L'association Guy Debord / trésor national prête effectivement à sourire, et elle conservera, dans les termes, son caractère contradictoire. Mais les premiers à s'en moquer ou sembler le déplorer, n'auraient-ils pas aussi été les premiers à s'offusquer que la France laisse partir ces archives ? Le résultat du vote de la commission – six voix pour, cinq contre – suffit à laisser comprendre que ce classement n'est pas allé de soi, ne s'est pas fait sans hésitations. L'une d'entre elles, et non des moindres, concerne le précédent créé par ce classement : aucun ensemble d'archives à ce point contemporain n'avait jusqu'à présent été déclaré trésor national. D'ordinaire, c'est au temps que l'on demande de juger si un auteur fera ou non partie du patrimoine, non à nous-mêmes, presque contemporains de cet auteur. Cet acte peut donc être lu essentiellement, voire exclusivement, comme une reconnaissance de la validité et de l'importance d'une œuvre de critique sociale. La valeur d'une œuvre érigée en trésor national dépasse les limites d'un temps défini, et le classement lui confère une place qui ne peut plus être remise en question, parce que les trésors nationaux ne sont jamais déçus de leur titre, quelque soit la disgrâce dans laquelle l'œuvre elle-même peut tomber. Ainsi, quand les possibles récupérateurs ne seront plus de ce monde, les manuscrits de Debord, eux, seront toujours un trésor national, c'est-à-dire, en France et jusqu'à nouvel ordre, un bien inaliénable de l'Etat. Notre société ne vient-elle pas, par cette décision, de se lier elle-même, pieds et poings, à sa critique ?